



SMICTOM

NORD ALSACE
54 rue de l'industrie – BP 40081
67162 WISSEMBOURG CEDEX
☎ 03.88.54.84.00 ☎ 03.88.54.35.29

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
de Wintzenbach
RD 468
67470 WINTZENBACH
☎ 03.88.86.18.22

Cadre réservé à l'administration

(*) **Fiche d'information préalable N°**
(procédure standard)

(*) **Certificat d'acceptation préalable N°**
(procédure spéciale nécessitant une caractérisation de base)

(*) **Cocher la case utile**

Attention : *Aucun déchet ne pourra être accepté sur le site de Wintzenbach sans certificat d'acceptation ou fiche d'acceptation préalable en cours de validité, établie au moins 5 jours avant le 1^{er} apport.*

Cadre réservé à l'administration

Code de traitement : D5

Date d'acceptation :

Date d'expiration :

SOURCE ET ORIGINE DU DECHET (Cadre réservé au demandeur)

PRODUCTEUR DU DECHET

Raison sociale : _____ Activité : _____ Soumise à réglementation ICPE : oui
Adresse : _____ Code postal : [][][][][] Commune : _____ non
Téléphone : [][][][][][][][][] Télécopie : [][][][][][][][][][]
N° SIRET : _____ Email : _____
Nom du responsable : _____ Personne à contacter : _____

TRANSPORTEUR

Raison sociale : _____ Activité : _____
Adresse : _____ Code postal : [][][][][] Commune : _____
Téléphone : [][][][][][][][][] Email : _____
N° SIRET : _____ Code APE (ou autorisation ou accréditation) : _____
Nom du responsable : _____ Personne à contacter : _____
Modalités de livraison benne de type BOM camion + remorque autres, à préciser

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DES DECHETS (Cadre réservé au demandeur)

IDENTIFICATION

	NATURE	CODE DECHET * (NED)	PROVENANCE
<input type="checkbox"/>	Amiante liée (dépôt uniquement sur rendez-vous)		
<input type="checkbox"/>	Déchets municipaux non dangereux, précisez :		
<input type="checkbox"/>	Autres déchets non dangereux, précisez :		
<input type="checkbox"/>	Autre (ordures ménagères, ...)		

* (Code(s) d'après l'annexe II de l'article R 541-8 du Code de l'environnement relatif à la classification des déchets)

APPARENCE DU DECHET (cadre réservé au demandeur)

Constitution : Solide pulvérulents (conditionnement obligatoire) pâteux-boues (siccité > 30 %)
Odeur : Faible moyenne forte
Couleur :

QUANTITE ET CONDITIONNEMENT (cadre réservé au demandeur)

Tonnage annuel prévu :
Apports mensuels estimés :
Fréquence des enlèvements :
Mode de conditionnement pour le transport : vrac benne bâchée bigbag autres :

REALISATION D'UNE CARACTERISATION DE BASE (Cadre réservé à l'administration)

non oui (documents à joindre) Analyses en date du

Le SMICTOM se réserve le droit de demander au producteur une caractérisation de base des déchets présentés par un organisme indépendant.
Les frais de cette caractérisation sont à la charge du demandeur.

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Le producteur soussigné :

- ◆ déclare avoir pris connaissance des dispositions du décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 portant classification des déchets.
- ◆ déclare avoir satisfait aux dispositions de l'arrêté ministériel du 19 janvier 2006 (J.O. du 16 mars 2006) relatif aux conditions d'admission des déchets.
- ◆ certifie avoir connaissance de sa responsabilité au titre du code de l'environnement portant sur les déchets et la récupération des matériaux, et s'engage à procurer toute information utile à la bonne élimination de son déchet.
- ◆ certifie que toutes les informations nécessaires à la manipulation lors de l'élimination de ce déchet figurent sur cette fiche.
- ◆ s'engage à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche.
- ◆ s'engage à porter à la connaissance des partenaires du circuit d'élimination tout changement intervenant sur le déchet et qui modifierait les indications stipulées sur cette fiche d'identification.
- ◆ certifie le caractère ultime des déchets et précise qu'il dispose
 - d'une collecte sélective de matériaux valorisables,
 - d'une collecte de déchets dangereux,
 - d'un service ou traitement spécialisé pour les déchets dangereux.

Caractère ultime des déchets

Tout producteur doit être en mesure de justifier par toute information pertinente sur les modalités de tri et de traitement que, « dans les conditions économiques et techniques du moment »,
- il n'y a plus de possibilité d'extraction d'une part valorisable des déchets qu'ils destinent à l'enfouissement,
- le caractère polluant ou dangereux de ces mêmes déchets ne peut davantage être réduit.

Date et lieu :

Cachet de la société :

Nom du responsable du déchet :

Signature :



DECISION DU SMICTOM

- Acceptation
- Décision en attente de renseignements complémentaires
- Refus
 - Motif : déchets interdits sur le site
 - test de caractérisation montrant un caractère polluant excessif
 - impossibilité technique de réception
 - autre :

Date :

Le représentant du SMICTOM
(signature)

Cachet du SMICTOM :